

Index de l'égalité professionnelle 2026

Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de publier un index portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

A ce titre, Lifen est évaluée sur les 4 indicateurs suivants :

- écarts de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes : 35/40
- écarts d'augmentation individuelle de rémunération : 25/35
- augmentation des salariées après leur retour de congé maternité : 15/15
- répartition des 10 plus hautes rémunérations selon le sexe : 0/10

Pour l'année 2026, Lifen a obtenu 75/100.

La note de 85/100 n'ayant pas été atteinte, l'entreprise doit se fixer des objectifs pour chacun des indicateurs dont la note maximale n'a pas été atteinte.

Les objectifs sont les suivant :

- Ecart de rémunération : objectif de 36/40
- Ecart de taux d'augmentation : 35/35
- Répartition des 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Lifen s'engage en faveur d'une parfaite parité entre les hommes et les femmes, et l'entreprise continue ses efforts en faveur d'une meilleure parité au sein des postes les plus seniors et stratégiques.

